



DÉLIBÉRATION N° 2019-174

Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 11 juillet 2019 portant décision sur bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2018 :

- par délibération du 21 décembre 2017¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2018 pour un montant de 125,5 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2018, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2018 ;
- par délibération du 11 juillet 2018², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2018 de Teréga pour un montant de 125,3 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2019, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2018.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2019 :

- par délibération du 20 décembre 2018³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2019, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2019, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2019.

La CRE a été saisie par Teréga le 29 mai 2019 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2018 et du programme d'investissements modifié pour l'année 2019. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2018, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2019, d'autre part.

¹ Délibération de la CRE du 21 décembre 2017 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2018 de Teréga

² Délibération de la CRE du 11 juillet 2018 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2017 et portant approbation du programme d'investissements 2018 modifié de Teréga

³ Délibération de la CRE du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU BILAN D'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018

Pour l'année 2018, le programme d'investissements de Teréga approuvé présentait un total de 125,5 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année de ce programme, Teréga a présenté un budget révisé qui s'établissait à 125,3 M€. Les dépenses réalisées pour 2018 s'élèvent à 110,9 M€ soit -11,5% par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissement⁴ pour l'année 2018 est la suivante :

M€	Approuvé 2018	Révisé 2018	Réalisé 2018
Développement du réseau principal	58,5	60,5	49,0
Renforcement du réseau régional	6,8	6,6	7,2
Sécurité et maintien	35,6	38,3	37,0
Raccordements	1,5	1,4	0,4
Recherche et innovation	1,5 ⁵	2,3	1,4
Investissements généraux	21,6	16,2	15,9
TOTAL	125,5	125,3	110,9

L'écart entre le programme d'investissements réalisés et le budget révisé à mi-année provient essentiellement des dépenses du poste « Développement du réseau principal » : en 2018, Teréga a reçu une subvention de 15 M€ qui portait sur le projet Artère du Béarn terminé en mars 2013. Cette subvention vient en déduction des dépenses dans le développement du réseau principal.

Sur ce poste, l'écart résiduel provient d'un surcoût constaté sur le projet Gascogne-Midi, lié aux intempéries de juin 2018 (+5 M€) et aux moyens mis en œuvre pour respecter la date prévue de mise en service au 1^{er} novembre 2018.

En ce qui concerne le programme de sécurité et maintien, les dépenses sont en baisse de 1 M€, essentiellement due à un transfert vers l'activité stockage d'une partie des investissements prévus sur le projet de Lacq-Lussagnet.

En ce qui concerne les raccordements, les dépenses sont en baisse de 1 M€, en lien avec des décalages de planning sur certains projets. Trois projets sont en attente à la suite d'un recours administratif sur le permis de construire, dont deux projets de raccordement d'un site de biométhane.

En ce qui concerne le programme de Recherche et Innovation (R&I), les dépenses approuvées lors de la révision du programme d'investissements s'élevaient à 2,3 M€. Teréga présente un programme de dépenses réalisées qui s'élève à 1,4 M€, en baisse de 40%.

L'écart s'explique essentiellement par un report des dépenses dans le programme de recherche relatif aux nouveaux gaz :

- Construction d'un démonstrateur de méthanation biologique pour l'enrichissement du biogaz issu de la méthanisation ;
- Poste pilote de rebours Distribution/Transport dans le cadre du développement des injections de biométhane.

⁴ La répartition des dépenses par finalité est modifiée pour le programme révisé de 2018 par rapport à la ventilation faite dans la délibération de la CRE du 11 juillet 2018 car les dépenses de recherche et innovation étaient initialement affectées entre le « Développement réseau principal » et les Investissements Généraux. Le total des dépenses n'est pas modifié.

⁵ Lors du bilan d'exécution à mi-année des investissements, Teréga a présenté des dépenses de R&I réparties sur les dépenses de développement du réseau principal et les dépenses relatives aux investissements généraux. A partir de l'exercice d'approbation du programme 2019, l'opérateur a présenté les dépenses de R&I isolées des autres catégories.

3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUR L'ÉTAT D'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2019

Les dépenses d'investissements approuvées pour l'année 2019 s'élevaient à 103 M€. Teréga a transmis à la CRE au mois de juin une trajectoire révisée de ces dépenses qui s'élèvent désormais à 105 M€, soit +1,5% par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2019 est la suivante :

M€	Approuvé 2019	Révisé 2019
Développement du réseau principal	22,8	20,3
Renforcement du réseau régional	9,2	8,8
Sécurité et maintien	44,3	47,6
Raccordements	0,8	0,6
Recherche et innovation	3,7	3,6
Investissements généraux	22,3	23,7
TOTAL	103,1	104,6

Sur le poste « Développement transport principal », l'écart provient essentiellement de deux projets :

En ce qui concerne le projet STEP, la CRE constate une baisse des dépenses de 4 M€, liée à la suspension des dépenses d'études.

En ce qui concerne le projet AGU (installation d'un quatrième compresseur à la station d'AGU), Teréga modifie le périmètre du projet en intégrant l'installation d'un cinquième compresseur de taille réduite afin de récupérer l'énergie fatale des compresseurs standards.

Sur le poste « Sécurité/Maintien », les dépenses sont en hausse de 7%, en lien avec la replanification de plusieurs projets, conduisant à anticiper des dépenses prévues les années suivantes sur l'année 2019.

En ce qui concerne le programme de Recherche et Innovation (R&I), les dépenses approuvées fin 2018 s'élevaient à 3,7 M€. Teréga présente un programme de dépenses révisées qui s'élève à 3,6 M€, en baisse de 3%.

La ventilation par thématique de recherche pour l'année 2019 est la suivante :

K€	Approuvé 2019	Révisé 2019
Intégration des réseaux et Smart Grids	367	557
Nouveaux gaz	1 035	712
Contrôle des GES et efficacité énergétique	1 951	1 989
Performance et sécurité opérationnelle	385	384
TOTAL	3 738	3 642

L'écart s'explique essentiellement par le report des dépenses pour le projet d'installation d'un poste pilote de re-bours biométhane Distribution/Transport.

Toutefois, cette baisse est en partie compensée par la création d'un nouveau projet de recherche, appelé Impulse 2025, pour lequel Teréga demande l'approbation de la phase 1.

Dans le cadre du programme « Intégration des réseaux et Smart Grids », l'opérateur prévoit d'étudier grâce à un pilote [confidentiel] les configurations optimales d'un système multi-énergies sur les installations de Teréga, afin de mieux gérer l'impact environnemental de l'entreprise (récupération d'énergie fatale, réduction de la consommation énergétique, augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale). Dans le cadre de ce projet, le recours à plusieurs technologies est envisagé (power to gas, pyrogazéification, captage et réutilisation de CO₂).

Ce projet s'organise en deux phases : la première phase vise à développer un modèle d'intégration de l'ensemble de ses réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur, froid, eau) dans l'objectif d'améliorer son efficacité énergétique ; la seconde phase a pour objectif de démontrer la faisabilité opérationnelle du concept par la construction d'un pilote. Le budget global du projet est estimé à 18,8 M€.

Le budget de la phase 1 s'élève à [confidentiel], sur lequel Teréga demande la couverture de 299 k€ par le tarif. L'opérateur prévoit de faire appel [confidentiel] pour financer le reste à charge.

Pour 2019, les dépenses présentées par Teréga s'élèvent à 144 k€, la partie financée par [confidentiel].

Projet Impulse 2025 – Phase 1

k€	Demande 2019	2020	2021	TOTAL
Demande Teréga	144	89	66	299
Autres financements	[confidentiel]	[confidentiel]	[confidentiel]	[confidentiel]
TOTAL	[confidentiel]	[confidentiel]	[confidentiel]	[confidentiel]

4. ANALYSE DE LA CRE

4.1 Projets de développement du réseau principal

En ce qui concerne le projet STEP, la délibération de la CRE du 17 janvier 2019⁶ a adopté la décision conjointe de la CRE et de l'autorité de régulation espagnole (CNMC) aux termes de laquelle le projet a été considéré comme non suffisamment mature pour pouvoir faire l'objet d'une répartition transfrontalière des coûts. Ainsi, au vu du contexte, la CRE demande à Teréga de ne plus engager de nouvelles dépenses sur ce projet.

En ce qui concerne le projet Gascogne-Midi, la CRE constate une hausse des dépenses, en lien avec la fin des chantiers. Le coût à terminaison du projet s'élève désormais à 165,6 M€, en hausse de 3% par rapport au coût à terminaison à 160,7 M€ annoncé lors de l'approbation du programme d'investissements approuvé par la CRE pour l'année 2019.

La délibération du 30 octobre 2014⁷ fixant les paramètres de la régulation incitative applicable au projet prévoyait une indexation de la partie du budget relative à l'achat des fournitures en acier sur l'indice de l'acier (HRC), ce qui correspondait à un budget prévisionnel de 13 M€, sur la base d'un indice à 200. Lors de la commande des tubes par Teréga, l'indice HRC s'élevait à 209, ce qui conduit à un ajustement du budget cible de 0,6 M€. Le niveau final du budget cible retenu pour l'application de la régulation incitative s'élève ainsi à 152,6 M€.

En ce qui concerne la modification du projet AGU, Teréga indique que cette modification permettra de réduire l'impact environnemental de l'entreprise, en réduisant ses consommations d'énergie.

La CRE note que le budget ainsi modifié (21,8 M€) reste en dessous du budget cible qu'elle avait fixé (25,5 M€). En conséquence, la CRE approuve la modification du projet AGU.

⁶ Délibération de la CRE du 17 janvier 2019 adoptant la décision conjointe relative à la demande d'investissement présentée par Teréga et Enagás au sujet du projet d'interconnexion gazière STEP

⁷ Délibération de la CRE du 30 octobre 2014 portant décision relative au mécanisme de régulation incitative des projets Val de Saône et Gascogne-Midi

4.2 Recherche et innovation

La CRE approuve la phase 1 du projet Impulse 2025 qui peut présenter un intérêt pour l'activité de transport en matière d'efficacité énergétique et répond à la recommandation de la CRE aux gestionnaires de réseaux, dans sa délibération du 8 décembre 2016 relative au développement des réseaux intelligents⁸ « *de poursuivre les démarches entreprises concernant la mutualisation des réseaux d'énergie* » et « *de poursuivre les expérimentations engagées, en étroite collaboration avec les collectivités locales où celles-ci se déroulent* ».

La CRE est favorable à la recherche de partenaires pour la réalisation de ce type de projet, dès lors qu'il peut apporter des bénéfices aussi bien pour les gestionnaires de réseaux que pour d'autres acteurs.

En ce qui concerne la phase 1 du projet Impulse 2025, la CRE considère que la répartition des dépenses entre le tarif et [confidentiel] est adéquate.

⁸ Délibération de la CRE du 8 décembre 2016 portant communication sur l'état d'avancement des feuilles de route des gestionnaires de réseaux et proposant de nouvelles recommandations sur le développement des réseaux intelligents d'électricité et de gaz naturel

DÉCISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.

En ce qui concerne l'année 2018, la CRE constate que les écarts entre le programme d'investissements réalisé et le programme d'investissements révisé à mi-année 2018 sont liés d'une part à des surcoûts dus à des intempéries, qui sont sans incidence sur les délais de mise en service des projets, et d'autre part, à des reports de dépenses qui sont sans incidence sur les coûts à terminaison des projets. Par ailleurs, les dépenses nettes relatives au développement du réseau principal sont en forte baisse du fait du versement d'une subvention portant sur le projet de l'Artère du Béarn, projet achevé en 2013.

En conséquence, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est conforme au programme approuvé.

M€	Approuvé 2018	Révisé 2018	Réalisé 2018
Développement réseau principal	58,5	60,5	49,0
Renforcement réseau régional	6,8	6,6	7,2
Sécurité et maintien	35,6	38,3	37,0
Raccordements	1,5	1,4	0,4
Recherche et innovation	1,5 ⁹	2,3	1,4
Investissements généraux	21,6	16,2	15,9
Total	125,5	125,3	110,9

En ce qui concerne l'année 2019, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Teréga est conforme au programme approuvé fin 2018. Elle observe de faibles variations du coût de ces investissements, qui donnent lieu à une révision du programme. En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2019 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Approuvé 2019	Révisé 2019
Développement du réseau principal	22,8	20,3
Renforcement du réseau régional	9,2	8,8
Sécurité et maintien	44,3	47,6
Raccordements	0,8	0,6
Recherche et innovation	3,7	3,6
Investissements généraux	22,3	23,7
TOTAL	103,1	104,6

⁹ Lors du bilan d'exécution à mi-année des investissements, Teréga a présenté des dépenses de R&I réparties sur les dépenses de développement du réseau principal et les dépenses relatives aux investissements généraux. A partir de l'exercice d'approbation du programme 2019, l'opérateur a présenté les dépenses de R&I isolées des autres catégories.

En particulier, la CRE approuve :

- la modification du projet AGU ;
- le projet Impulse 2025 dans sa phase 1, pour un montant de 299 k€. Les dépenses associées à la phase 2 devront faire l'objet d'une soumission ultérieure à l'approbation de la CRE.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le 30 juin 2020, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2019, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise au Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au Ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 11 juillet 2019.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	21,8 M€	2019
Gascogne-Midi	7 mai 2017	30 octobre 2014	152,0 M€	152,0 M€	165,6 M€	2018
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	32,3 M€	2021
Rion des Landes	15 décembre 2016	Non concerné	17,5 M€	Non concerné	17,5 M€	2019
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	18,1 M€	2022